

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 30 JANVIER 2023

Délibération n° 004 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT.

Membre excusé : Gaëlle DIMBERTON

Membre absent : Nina ZACCAGNINO

Membres présents à la séance : 17

Membre excusé : 1

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CHAVANNE

OBJET : **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de Montrevel-en-Bresse : création d'une commission chargée du suivi de l'élaboration du PLU**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

La commune va s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, celui approuvé en 2013 par le SIVOM d'Agglomération Jayat Malafretaz Montrevel-en-Bresse étant gelé suite à la dissolution de ce syndicat.

Il est proposé qu'en vue de l'élaboration de ce nouveau PLU, une commission municipale chargée de son suivi soit créée afin de nourrir ce projet essentiel de la commune de l'expression pluraliste des élus du conseil municipal.

Le conseil municipal peut former des commissions permanentes ou temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques, conformément à l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal.

La commission « Suivi de l'élaboration du PLU » sera composée exclusivement de conseillers municipaux, étant entendu que des membres de l'administration municipale et des experts extérieurs pourront être conviés. Sa composition respectera les mêmes principes que celui de la composition des commissions permanentes, à savoir une commission de 7 membres, dont le Maire, de droit, respectant la représentation proportionnelle.

Après concertation entre les deux listes composant le conseil municipal, une liste unique est proposée au vote.

Celle-ci se compose de Mesdames et Messieurs :

- Jean-Yves BREVET
- Christophe DESMARIS
- Françoise ROUX

- Sébastien RIGAUDIER
- Ludovic VINCENT
- Marie-Noëlle PRUDENT
- Fabrice THOMASSON

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé,
A l'unanimité des membres présents,

VALIDE la création et la composition de cette commission.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.



Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,

Jean-Yves BREVET